

Rapport annuel
2007-2008

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec



Table des matières

3 Introduction

Conseil du patrimoine religieux du Québec

4 Mandat

4 Structures

5 Activités

9 Communications

11 Financement

Soutien à la restauration du patrimoine religieux

12 Description

13 Répartition de l'aide financière

13 Listes des projets subventionnés

Annexes

20 Conseil d'administration

20 Ressources humaines

21 Liste des membres

24 États financiers vérifiés

Ce rapport annuel est une publication du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Toute copie et toute nouvelle publication de ce rapport sans le consentement du Conseil du patrimoine religieux du Québec sont interdites.

Pour obtenir une copie papier de ce document, veuillez vous adresser à :

Conseil du patrimoine religieux du Québec
100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3
Tél. : 514 931-4701 – 1 866 580-4701
Télééc. : 514 931-4428
Courriel : patrelq@qc.aira.com

Veillez noter qu'une version électronique est disponible en ligne, dans la section « Publications » du site du Conseil à : www.patrimoine-religieux.qc.ca.

Rédaction

Jocelyn Groulx
Hélène Petit
Marie-Claude Ravary

Révision linguistique

Belle-Page

Réalisation graphique

Siamois graphisme

Photos

À moins d'indication contraire, les photos sont la propriété du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Couverture: Restauration de la l'église unie Saint-Mungo, Brownsburg-Chatham DSF inc. Architecture et Design

© Conseil du patrimoine religieux du Québec,
octobre 2008

Introduction

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui se nommait auparavant la Fondation du patrimoine religieux du Québec, a été créé en 1995 pour soutenir la conservation et la mise en valeur d'éléments religieux du patrimoine québécois (édifices, biens mobiliers et œuvres d'art) par la restauration et l'entretien préventif. Le Conseil a également réalisé des projets d'inventaire, notamment l'inventaire des lieux de culte du Québec, et a encadré la mise en œuvre de projets de mise en valeur, de colloques et de publications pour faire connaître le patrimoine religieux dans ses différentes formes et manifestations.

En juin 2006, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale publiait les résultats d'une vaste consultation panquébécoise tenue de septembre 2005 à janvier 2006 auprès des personnes préoccupées par l'avenir du patrimoine religieux du Québec. Cet effort d'envergure avait comme objectifs de colliger l'ensemble des opinions sur la question et de formuler une série de recommandations visant à améliorer la connaissance, la gestion, la transmission et la protection du patrimoine religieux.

Étant donné son rôle central en la matière, la Fondation était particulièrement concernée par les avis qui y ont été formulés. Voulant se positionner par rapport aux recommandations de la Commission de la culture, elle a réalisé une démarche de planification stratégique, soit : réfléchir sur son rôle et sa mission fondamentale, définir sa vision d'un développement à moyen et long terme, établir ses objectifs et ses priorités d'action pour les quatre prochaines années, et évaluer ses capacités organisationnelles à l'égard des objectifs visés.

Ainsi, la Fondation a modifié sa raison sociale pour celle de Conseil du patrimoine religieux du Québec afin de mieux représenter les réalités de ses activités et d'élargir son mandat. Celui-ci avait été limité, jusque là, à la gestion du programme de financement des projets de restauration du patrimoine religieux immobilier et mobilier, à la réalisation d'inventaires et, dans une moindre mesure, à des activités de sensibilisation telles que des colloques sur le patrimoine religieux, tandis qu'il vise maintenant à faire, du nouveau conseil, un « partenaire » des communautés religieuses, du gouvernement, des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et de tout autre intervenant dans le domaine.



*Église unie Saint-Mungo,
Brownsburg-Chatham
DSF inc. Architecture et Design*



*Église Saint-Joseph,
Carleton-sur-Mer
Architectes Proulx & Savard*

Conseil du patrimoine religieux du Québec

Mandat

Créé en 1995, le Conseil du patrimoine religieux du Québec, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Fondation du patrimoine religieux du Québec, est un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Lors de sa création, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine lui a confié la gestion du programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux. Cette mesure vise à soutenir financièrement les initiatives de restauration d'édifices du patrimoine religieux (volet 1) ainsi que du mobilier et des œuvres d'art d'intérêt patrimonial (volet 2) qu'ils renferment.

Au Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert, en partenariat et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de douze tables de concertation régionales, réunissant architectes, historiens de l'art, professeurs d'art, experts en art sacré, représentants laïques ou cléricaux officiellement nommés par les traditions propriétaires d'édifices religieux patrimoniaux, ainsi que des représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Depuis le début de ses activités, le Conseil a fait siens des principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

L'objet du Conseil et de ses travaux est patrimonial, et l'aide qui lui est fournie n'est pas une aide sur le plan de la liturgie, mais plutôt un soutien au patrimoine religieux immobilier et mobilier de toutes traditions, qui constitue une richesse pour l'ensemble de notre société.

Cette formule est originale et probablement unique au monde. Elle se distingue de la formule française, dans laquelle l'État, propriétaire des lieux de culte, en assume l'entretien, et de la formule britannique des trusts, organismes financés par l'Église et l'État, qui prennent possession des lieux de culte patrimoniaux excédentaires.

Structures

Membres

Les membres du Conseil sont les représentants désignés par les autorités religieuses des propriétaires d'édifices patrimoniaux et les personnes intéressées aux buts et aux activités de l'organisation.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé de quinze personnes élues par les membres de l'assemblée générale. Il supervise la direction générale du Conseil, entérine la planification stratégique et voit au bon fonctionnement des tables de concertation régionales.

Comité exécutif

Le comité exécutif est formé de cinq personnes élues au sein du conseil d'administration, notamment le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire. Il élabore et propose les stratégies et les recommandations qui seront soumises par la suite au conseil d'administration.

Direction générale

La direction générale est responsable de la gestion de l'aide financière aux projets de restauration du patrimoine religieux. Elle s'assure du respect des protocoles et des procédés administratifs. Elle est en contact permanent avec les différentes régions par l'entremise des présidents, des secrétaires et des représentants du Ministère aux tables de concertation régionales. Elle conçoit également des projets (inventaires, colloques), monte des dossiers de recherche (églises modernes, tourisme religieux) et met au point des outils de communication (site Internet, bulletins d'information) afin d'assurer la protection du patrimoine religieux.

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions propriétaires de bâtiments patrimoniaux, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.). Dans chacune des régions du Québec, elles diffusent les informations sur le programme, reçoivent les demandes d'aide financière, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes

budgétaires et participent au suivi des projets. Il s'agit des tables suivantes :

- Région 1 : Table de Montréal
- Région 2A-2B : Table de Québec–
Chaudière-Appalaches
- Région 3A : Table du Bas-Saint-Laurent
- Région 3B : Table de la Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine
- Région 4A : Table du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Région 4B : Table de la Côte-Nord
- Région 5A : Table de Laval-Lanaudière-
Laurentides
- Région 5B : Table de l'Outaouais
- Région 6A : Table de la Montérégie
- Région 6B : Table de l'Estrie
- Région 7 : Table de l'Abitibi-Témiscamingue
- Région 8 : Table de la Mauricie–
Centre-du-Québec

Comité des orgues

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de conseiller les tables de concertation régionales quant aux différents projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial, de déterminer les travaux admissibles et de s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

Comité du volet 2

Le comité du volet 2 est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Comité de coordination

Le comité de coordination comprend huit membres, dont quatre sont nommés par le Conseil et quatre autres par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il est coprésidé par un membre représentant le Conseil et un autre représentant le Ministère. Il assure la mise en œuvre et le suivi des termes du protocole d'entente et élabore les politiques administratives liées à la gestion du programme.

Comité de suivi de l'entente sur le recyclage partiel

Le comité de suivi est composé d'un représentant de chacune des traditions religieuses signataires de l'entente (Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal, Synode du diocèse de Montréal, Église Unie du Canada, Bureau de fiducie de l'Église presbytérienne au Canada) et de deux représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Activités

Assemblée générale 2007

La onzième assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue au Musée québécois de culture populaire de Trois-Rivières le vendredi 28 septembre 2007. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection d'un nouveau comité exécutif, composé de M. Michel Lavoie (président), M^{me} Diane LeBlanc (vice-présidente), M. Jean-François Royal (trésorier), M. Marc Lacasse (secrétaire) et M. Jean Tremblay (administrateur).



Musée québécois de culture populaire, Trois-Rivières

© Photo : Daniel Jalbert

© Photo : Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)



Édifice Bon-Pasteur

Déménagement du bureau administratif

Pour permettre de mieux répondre aux besoins grandissants de l'organisation, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a déménagé son bureau administratif dans l'édifice Bon-Pasteur au mois d'août 2007. Occupant le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke, de Bullion, Saint-Norbert et Saint-Dominique, l'édifice Bon-Pasteur a été construit pour accueillir les Sœurs de la Communauté de Notre-Dame du Bon-Pasteur d'Angers, arrivées de France en 1844 à la demande de Mgr Bourget. Classé monument historique, cet édifice est un bel exemple de recyclage du patrimoine religieux (1985-1987), avec sa chapelle transformée en salle de concert, ses bureaux administratifs dont les locataires sont essentiellement des organismes à but non lucratif et des organismes culturels, son centre de la petite enfance et ses diverses unités d'habitation composées de condos et d'une coopérative d'habitation.

Mise en œuvre du plan stratégique 2007-2010



En 2007, le Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est engagé dans une démarche de planification stratégique. Cette démarche visait, entre autres, à lui permettre de se positionner par rapport aux recommandations de la Commission parlementaire sur l'avenir du patrimoine religieux québécois et à aligner son mode de gouvernance et ses structures de gestion sur sa vision d'avenir.

C'est lors de cette assemblée générale que les membres ont adopté le changement de nom de l'organisation, qui se nommait autrefois Fondation du patrimoine religieux du Québec. Ce changement s'avérait nécessaire afin de mieux correspondre à la

nouvelle mission élargie de l'organisme, soit de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Des modifications aux règlements généraux touchent également l'élargissement des membres de l'organisation (membres actifs et membres amis), la composition du conseil d'administration (douze postes réservés aux membres des tables de concertation régionales et six aux membres en général) et la durée des mandats des administrateurs (trois ans).

Afin d'alléger les responsabilités administratives des tables de concertation régionales, le suivi des projets de restauration sera assumé par la direction du Conseil (à l'exception des projets de restauration de la Table de Montréal). Ainsi, les formulaires de réservation et de réclamation de fonds seront préparés et autorisés par la direction du Conseil. De plus, pour répondre aux attentes du Ministère, les protocoles d'entente liant le Conseil aux bénéficiaires de subvention seront signés après l'annonce des projets de restauration.

Conférence de presse pour l'annonce du budget 2007-2008

Le 3 avril 2008, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, a annoncé des subventions totalisant 14 159 056 \$ pour la réalisation de 103 projets de restauration d'édifices religieux à caractère patrimonial. Cette annonce a eu lieu à la chapelle Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, à Québec, en présence du président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, M. Michel Lavoie.

© Photo : Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)



M^{me} Christine St-Pierre et M. Michel Lavoie

Cette aide vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier et des œuvres d'art qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 175 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de près de 90 M\$, ce qui a permis du même souffle de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

Révision de la Loi sur les biens culturels

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, a annoncé la tenue d'une consultation publique sur la nouvelle approche législative proposée dans le livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*. Ce dernier énonce des orientations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a présenté son mémoire sur la révision de la Loi sur les biens culturels. Il a fait les recommandations suivantes :

- *Élargissement de la notion de patrimoine*
Le Québec dispose, depuis 1922, d'une loi qui lui permet de classer les monuments et les objets ayant une valeur historique ou artistique. Avec le temps, la notion de monument s'est grandement élargie, et la nécessité d'étendre le concept à un ensemble de bâtiments s'est imposée. Depuis, le concept de patrimoine a poursuivi son évolution. Pour tenir compte des préoccupations récentes apparues au Québec comme à l'étranger, l'actualisation et l'élargissement de la définition du patrimoine devraient inclure des notions telles que le paysage et le patrimoine immatériel.
- *Simplification des modes de protection ou statuts*
La Loi sur les biens culturels accorde actuellement huit modes de protection différents au patrimoine québécois : classement, reconnaissance, aire de protection, citation, constitution de site, arrondissement naturel, arrondissement historique et site historique national. Ces statuts sont attribués par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ou par les municipalités. Comme il est difficile de s'y retrouver, même pour les spécialistes du patrimoine, le Conseil croit que le Ministère devrait clarifier les statuts et réduire leur nombre. Il adhère à la proposition de retenir deux statuts, soit le classement, au niveau gouvernemental, et la citation, au niveau municipal. Ces statuts s'appliquant à cinq catégories : le bien mobilier, le bien immobilier, le site, le paysage et l'immatériel.
- *Révision du rôle de la Commission des biens culturels*
Les fonctions de la Commission des biens culturels sont des fonctions de conseil (avis), de gestion (permis et évaluation des dons) et d'étude et de recherche (rapports). Pour la plupart des intervenants, il est difficile de faire la distinction entre le rôle du Ministère et celui de la Commission. Le nouveau Conseil du patrimoine culturel devrait avoir essentiellement des

fonctions consultatives et de recherche. À l'instar des questions environnementales, celles qui sont soulevées dans le monde du patrimoine sont souvent délicates, et il apparaît essentiel que le Conseil puisse tenir des audiences publiques sur l'attribution de statuts, les grands projets susceptibles de venir modifier les équilibres patrimoniaux des sites et des arrondissements ou encore, la détermination des aires de protection des biens classés.

- *Engagements financiers à long terme*
Pour répondre aux besoins de conservation du patrimoine culturel, il apparaît clair que le classement et la citation d'immeubles ou de biens, quoiqu'ils soient utiles, ne suffisent pas. La sauvegarde du patrimoine culturel relève essentiellement de mesures financières récurrentes. En ce sens, le Ministère devrait prendre des engagements financiers à long terme permettant de répondre aux besoins identifiés lors d'une planification pluriannuelle.
- *Élargissement des interventions*
En plus de la restauration du patrimoine mobilier et immobilier, ces fonds publics devraient permettre de financer la réalisation d'inventaires, les projets et les initiatives des instances locales et régionales, ainsi que le soutien aux propriétaires qui rendent leurs biens immobiliers et mobiliers accessibles au public.

Conférences sur le patrimoine religieux montréalais

Au printemps 2007, le Conseil a organisé une série de conférences visant à présenter des projets concrets et à discuter d'enjeux entourant le patrimoine religieux de la Métropole. Les trois conférences présentées au Centre d'archives de Montréal avaient pour thèmes : *Le recyclage des lieux de culte montréalais* (28 mars 2008), *La préservation et la mise en valeur des collections des communautés religieuses montréalaises* (18 avril 2008) et *La gestion des ensembles conventuels montréalais* (16 mai 2008). Cette série de conférences, ayant attiré plus de



250 personnes, a été rendue possible grâce à l'appui financier du programme Soutien à la diffusion du patrimoine montréalais dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Afin d'élargir le public de ces conférences, le site de l'Observatoire du patrimoine religieux du Québec (www.observatoire-patrimoine-religieux.qc.ca) a été créé. Cette plate-forme Web a permis de diffuser un contenu des plus variés, tels que les résumés des conférences, la captation audio (conférences et périodes d'échanges), les diaporamas accompagnant les présentations des conférenciers, des photographies de l'événement, des textes et sites Internet de références et un forum de discussion. Depuis la mise en ligne du site Internet, près de 5000 personnes ont visité l'Observatoire dont plus de 2000 ont écouté les captations audio.

Évaluation patrimoniale des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 sur le territoire de l'île de Montréal

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et avec la participation du Conseil du patrimoine de Montréal, le Conseil a poursuivi et terminé la réalisation de l'évaluation patrimoniale et de la classification de 210 lieux de culte construits entre 1945 et 1975 sur le territoire de l'île de Montréal.



Église Notre-Dame-d'Anjou, Montréal

Ce projet s'inscrit dans la poursuite de l'inventaire des lieux de culte du Québec qui a permis d'inventorier 2 751 édifices culturels ouverts, ou fermés depuis peu, et appartenant à toutes les traditions ou communautés religieuses. Cet inventaire inclut les églises paroissiales, les lieux de culte de traditions autres que catholique, les chapelles conventuelles, les oratoires, les sanctuaires et les lieux de pèlerinage construits jusqu'en 1975.

De plus, l'évaluation patrimoniale et la classification régionale de plus de 1 500 lieux de culte construits avant 1945 ont été réalisées. Les informations sur les lieux de culte inventoriés sont accessibles à partir du site Internet du Conseil (www.lieuxdeculte.qc.ca).

Projet pilote d'inventaire du patrimoine mobilier religieux

Bénéficiant de l'appui financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ce projet pilote avait pour objectifs d'explorer les stratégies de réalisation d'inventaires des biens mobiliers religieux ainsi que de mettre en place, d'évaluer et de valider une méthodologie applicable aux différentes facettes du patrimoine mobilier religieux. Il a aussi permis de cerner les besoins en matière de formation des divers intervenants, de déterminer les besoins plus généraux de ces intervenants, de développer une expertise et de créer des outils spécifiquement adaptés aux besoins des propriétaires de biens mobiliers religieux.

La Société des musées québécois a été le maître d'œuvre du projet et en a assuré la direction scientifique. Des collaborations ont été établies avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, le Musée des religions du monde, la Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe, l'Univers culturel de Saint-Sulpice et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a réalisé l'inventaire de deux lieux de culte, l'église catholique Sainte-Brigide-de-Kildare et l'église anglicane Saint John the Evangelist de Montréal. Le travail d'inventaire des deux églises s'est déroulé de novembre 2007



M^{me} Valérie Couet-Lannes, M^{me} Marie-Claude Ravary, M^{me} Valérie Lachance et M. Gilbert Lévesque

à février 2008. Au cours de la phase sur le terrain, l'équipe du Conseil (Marie-Claude Ravary, chargée de projets, Valérie Couet-Lannes et Valérie Lachance) était responsable de la collecte d'informations, à partir d'une fiche conçue à cette fin, de la prise de photographies numériques et de l'entrée des données. Les mois de mars et d'avril 2008 ont été consacrés à l'entrée des données des fiches manuscrites, à leur révision linguistique, à l'identification des photos (et, si nécessaire, à la correction d'image avec le logiciel Photoshop) et enfin, à l'envoi de la base de données complétée à la Société des musées québécois pour l'homogénéisation et la validation des contenus. Finalement, cette période fut également consacrée à la rédaction d'un rapport d'activité, qui vise, dans un premier temps, à présenter les réalisations de ce projet, mais aussi, dans un second temps, à émettre certaines recommandations pour un éventuel inventaire panquébécois.

structure, redynamisée afin d'en faciliter la navigation. On y trouve toute l'information relative à l'organisation et à ses mandats en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Le site Internet de *l'Inventaire des lieux de culte du Québec* (www.lieuxdeculte.qc.ca) demeure incontestablement un important site de référence pour toute personne en quête de savoirs sur les lieux de culte érigés sur le territoire québécois avant 1975. Depuis son lancement en août 2004, plus de 110 000 personnes l'ont visité, soit une moyenne mensuelle d'environ 2 750 personnes. Ainsi, nous remarquons que la majorité des visiteurs sont du Canada (essentiellement du Québec), des États-Unis, de la France, de la Belgique et de l'Italie.

Le Conseil administre aussi deux autres sites Internet : le site de diffusion de ses colloques (www.colloque-patrimoine-religieux.qc.ca) et celui de l'Observatoire du patrimoine religieux (www.observatoire-patrimoine-religieux.qc.ca), réalisé dans le cadre de la tenue de conférences sur le patrimoine religieux montréalais au printemps 2007.

Communications



Sites Internet

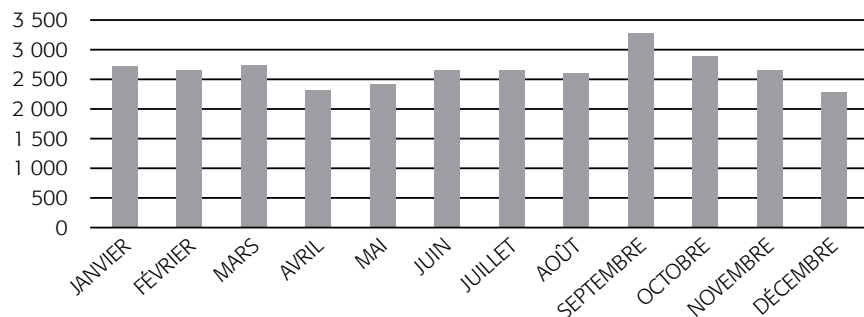
À la fin de l'année 2007, le site du Conseil, accessible à l'URL www.patrimoine-religieux.qc.ca, a été totalement revampé. Toujours accessible dans les deux langues officielles, son contenu a été mis à jour, et sa

Bulletin d'information

Publié quatre fois par année, le bulletin d'information du Conseil s'est aussi refait une beauté au printemps 2007. Sa mise en page a été repensée, une nouvelle « image de marque » du Conseil étant appliquée à l'ensemble des communications de l'organisation. Le Conseil sera donc facilement identifiable dans toutes ses publications et ses actions au sein de sa nouvelle mission élargie.



www.lieuxdeculte.qc.ca
Visiteurs de l'année 2007



Distribué aux membres et aux partenaires du Conseil, le Bulletin se veut un outil d'information convivial et facile à consulter. La demande allant en s'accroissant, 1 500 exemplaires du bulletin sont imprimés à chaque tirage, 900 sont envoyés par courrier électronique et près de 1 000 téléchargements sont effectués à même le site pour chacune des parutions (www.patrimoine-religieux.qc.ca, onglet « Publications »).

Calqué sur les questions actuelles en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine religieux québécois, le bulletin fait état des grands dossiers du Conseil, en présentant des textes informatifs sur ses activités, des fiches techniques d'entretien, des projets de restauration en cours et en annonçant la parution de nouvelles publications.

Panneau de chantier

Un projet pilote de panneau de chantier a été réalisé pour la réfection du clocher de l'église Saint-Joachim à Pointe-Claire. L'église Saint-Joachim a été construite sur la pointe Claire entre 1882-1884 par l'architecte Victor Bourgeau et son associé Alcibiade Leprohon. L'église et son presbytère, le couvent des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame et le moulin à vent (classé bien archéologique par le gouvernement du Québec) forment un ensemble exceptionnel, unique à Montréal. Le panneau de chantier présentait un texte sur l'état de conservation du clocher, les travaux de réfection réalisés ainsi que les principaux acteurs (architecte, entrepreneurs) de ce projet.



Bannière

La bannière « Notre patrimoine religieux, c'est sacré! » identifie les projets de restauration qui bénéficient de l'aide financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le montant de la subvention est ajouté à la bannière lorsque cette aide financière est égale ou supérieure à 100 000 \$. Comme le stipule le protocole d'entente, cette bannière doit être installée de manière très visible sur l'édifice subventionné pendant toute la durée des travaux.



Financement

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient à remercier son principal bailleur de fonds, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

Le Conseil désire également souligner la participation financière de la Ville de Montréal (Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais), de la Fondation Héritage Canada (Programme Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine) et du ministère du Patrimoine canadien (Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien).

Le Conseil tient enfin à signaler la réponse enthousiaste des donateurs privés suivants :

1 000 \$ ou plus

- Servantes du Saint-Cœur de Marie (Montréal)
- Couvreur Verdun inc. (Montréal)
- Banque Nationale (Montréal)
- Sœurs de la Présentation de Marie (Montréal)
- Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (Saint-Lambert)
- Fabrique Notre-Dame (Montréal)
- Orgues Létourneau ltée (Saint-Hyacinthe)

Entre 500 et 1 000 \$

- Sœurs de Saint-Joseph (Québec)
- Construction Turco inc. (Rock Forest)
- Corporation épiscopale catholique romaine de Nicolet (Nicolet)
- Fondation Phyllis Lambert (Montréal)
- M^{me} Paule Boutin, architecte (Montréal)

Entre 100 et 500 \$

- Beaupré et Michaud, architectes (Montréal)
- Sœurs de la Charité de Sainte-Marie (Montréal)
- Congrégation de Notre-Dame (Montréal)
- Maçonnerie A.S.P. (2006) inc. (Blainville)
- Toitures Qualitoit inc. (Québec)
- Allaire-Courchesne, architectes (Saint-Hyacinthe)
- Atelier Architecture (Waterville)
- ARCH + GEST inc. (Québec)
- J. Garceau & Fils inc. (Trois-Rivières)
- M^{me} Marie-Josée Deschênes, architecte (Saint-Henri, de Lévis)
- Évêché de Baie-Comeau (Baie-Comeau)
- Fenêtre Métropole inc. (Montréal)
- M. Albert DeMartin, député de la circonscription électorale d'Huntingdon (Saint-Rémi)
- M. Alexandre Cloutier, député de la circonscription électorale de Lac-Saint-Jean (Alma)
- M. André Riedl, député de la circonscription électorale d'Iberville (Saint-Jean-sur-Richelieu)

- M. Denis Trottier, député de la circonscription électorale de Roberval (Dolbeau-Mistassini)
- M. Sylvain Gaudreault, député de la circonscription électorale de Jonquière (Jonquière)
- M. Andrew Latour (Hemmingford)
- M^{me} Anita Caron (Outremont)
- Sœurs de Miséricorde (Montréal)
- Sœurs de Sainte-Anne (Lachine)
- Sœurs Disciples du Divin Maître (Montréal)
- Constructions Pierre Larocque inc. (Cowansville)
- Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception (Montréal)
- Atwill Morin et Fils inc. (Montréal)
- Dallaire-Royal, architectes (Laval)
- Dubé, Matte + Associés, architectes (Montréal)
- Dubois Girard, architectes (Montréal)
- M. Gilles Larose (Saint-Lambert)
- M. Grant McConnell (Québec)
- Architectes Proulx & Savard (Rimouski)
- Toitures Tole-Bec inc. (Laval)
- M. Marc Bouchard, architecte (Québec)
- M. Pierre Morimanno, architecte (Gatineau)
- Toiture Raymond Martin ltée (Québec)
- Rivest & Associés inc. (Laval)
- M. Rolland L'Italien (Montréal)

Moins de 100 \$

- M^{me} Claude Laurin (Montréal)
- M. Almas Mathieu, architecte (Montréal)
- Moniales Carmélites de Montréal (Montréal)
- M. Jack Gaiptman (Côte-Saint-Luc)
- M. Michel Bégin, architecte (Saint-Augustin-de-Desmaures)
- M. Robert Ascah (Montréal)
- M^{me} Madeleine Landry (Mont-Royal)
- M. André Cousineau (Montréal)
- M. Clément Locat (Saint-Roch-de-L'Achigan)
- M^{me} Gisèle Émond (Montréal)
- M. Pierre Côté (Montréal)

Soutien à la restauration du patrimoine religieux

Description

L'aide financière à la restauration du patrimoine religieux est accordée en vertu d'une entente conclue entre le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Cette mesure vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux (volet 1) ainsi que du mobilier et des œuvres d'art (volet 2) qu'ils renferment.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi près de 175 M\$ dans le financement des projets de restauration du patrimoine religieux. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de près de 90 M\$, ce qui a permis du même souffle d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le Conseil. Elles doivent être soumises à l'aide du formulaire prévu et fourni à cet effet, et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

- Intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C), selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions.
- Soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité.
- Viser une participation financière du milieu d'au moins 30 % dans l'ensemble de la réalisation de ces projets.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard six mois après l'annonce de la ministre et se terminer dans les vingt-quatre mois de l'annonce.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles du programme et de la conformité des réclamations et des versements des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisation comprenant les demandes d'aide financières pour les trois prochaines années.

Répartition de l'aide financière

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, le Conseil a autorisé, au moyen de réservation de fonds, des projets de restauration nécessitant une aide financière globale de 11 774 126 \$. De cette somme, 71 édifices religieux ont bénéficié de subventions totalisant 11 573 180 \$ (volet 1), alors que 15 projets de restauration de biens mobiliers et d'œuvres d'art ont reçu un appui financier de 200 946 \$ (volet 2).

Au cours de la même période, 50 % des édifices religieux qui ont bénéficié d'une aide financière s'étaient vu attribuer un statut en vertu de la Loi sur les biens culturels ou une désignation de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada, pour un montant déboursé de 7 179 033 \$, soit 61 % de l'ensemble des investissements publics consentis.

De plus, la participation financière du milieu aux travaux de restauration s'élevait à 35 %, soit une somme de 6 455 949 \$.

Finalement, durant cette même année financière, le Conseil a emprunté une tranche de 2,7 M\$ (31^e et 32^e sous-enveloppes) et une autre de 5 M\$ (33^e sous-enveloppe) auprès des institutions financières.

Listes des projets subventionnés

Au cours des derniers mois, l'action du Conseil a permis de restaurer, de revitaliser et de rendre à la communauté plusieurs joyaux du patrimoine religieux québécois. Voici la liste complète des projets subventionnés durant l'année financière 2007-2008.

Réservation de fonds du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Adventiste du 7 ^e Jour	Westmount		Adventiste	124 375,41	80 000,00	64	Restauration de la maçonnerie.
Église Immaculée-Conception	Montréal	OAR	Catholique	209 904,97	147 414,00	70	Restauration de la maçonnerie de la façade et du parvis.
Église la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Montréal	MHC, OAC, AP	Catholique	305 071,10	210 000,00	69	Restauration de la maçonnerie de la façade et des fenêtres.
Église Saint-George	Montréal	LHND	Anglicane	150 000,00	105 000,00	70	Restauration des vitraux.
Église Saint-Jean-Baptiste	Montréal	SPC	Catholique	21 022,52	14 716,00	70	Restauration partielle de la maçonnerie.
Église Saint-Joachim	Pointe-Claire		Catholique	555 385,74	385 000,00	69	Restauration de la toiture du clocher.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Saint-Michael and Saint-Anthony	Montréal		Catholique	196 758,13	137 731,00	70	Restauration de la toiture et protection contre l'incendie.
Église Saint-Pierre-Apôtre	Montréal	SHC	Catholique	304 176,33	140 000,00	46	Restauration de la maçonnerie des arcs-boutants.
Église Saint-Pierre-Claver	Montréal		Catholique	218 235,20	152 765,00	70	Restauration partielle de la toiture.
Église Saints-Anges-Gardiens	Montréal		Catholique	208 865,04	140 000,00	67	Restauration de la maçonnerie.
Église Saints-Martyrs-Coréens	Montréal		Catholique	98 458,92	68 921,00	70	Restauration de la fenestration.
Église Saint-Viateur	Montréal		Catholique	626 908,65	420 000,00	67	Restauration des clochers.
Temple Gurudwara Sahib Québec-Montréal	Montréal		Sikh	100 032,28	65 000,00	65	Consolidation des fondations.
Monastère des Carmélites	Montréal	MHC, AP	Catholique	799 235,01	560 000,00	70	Restauration de la maçonnerie du mur d'enceinte est.
Synagogue Shaar Hashomayim	Westmount		Juive	94 164,93	65 915,00	70	Rejointoiement de la maçonnerie. Restauration de la toiture et de la fenestration.
Église Saints-Martyrs-Canadiens	Québec		Catholique	146 321,24	87 750,00	60	Restauration de la toiture du transept. Restauration partielle de la maçonnerie. Étanchéité des contreforts.
Église Notre-Dame-des-Victoires	Québec	MHC, AHD, LHND	Catholique	119 177,00	78 000,00	65	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres. Amélioration de la protection contre l'incendie.
Église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier	Québec		Catholique	100 000,00	70 000,00	70	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres.
Mission Notre-Dame-de-Lorette	Wendake	MHC, OMAC, LHND	Catholique	77 700,00	48 500,00	62	Restauration des fenêtres et du crépi. Installation de paratonnerres.
Église Notre-Dame-de-Québec	Québec	MLHC, AH, LHND	Catholique	1 270 158,98	863 708,00	68	Restauration de la toiture de la nef et des clochers.
Église Saint-Charles-Borromée	Québec	MHC, AH	Catholique	356 438,79	224 000,00	63	Installation d'un système de protection contre l'incendie.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Saint-Ignace-de-Loyola	Québec		Catholique	547 759,36	260 000,00	47	Restauration de la maçonnerie, des fenêtres et des portes. Restauration des planchers des clochers et dochetons.
Église Saint-Jean-Baptiste	Québec	MHC, OAC	Catholique	41 531,92	13 815,00	33	Restauration de la maçonnerie, des gouttières et des paratonnerres.
Église Saint-Michel	Québec	OAC, AH	Catholique	85 641,10	59 949,00	70	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres.
Église Chalmers-Wesley	Québec	AH	Église Unie	17 020,31	11 915,00	70	Restauration partielle de la maçonnerie. Réfection du système électrique.
Église Saint-Dominique	Québec	AP	Catholique	426 295,38	263 250,00	62	Restauration partielle de la toiture. Amélioration de la sécurité incendie.
Église Candlish United	Kinnear's Mills	SHR	Église Unie	22 487,05	15 741,00	70	Restauration des fenêtres du Church Hall.
Église Christ Church	Saint-Jean-de-Brébeuf		Anglicane	33 534,52	23 475,00	70	Restauration de la toiture et du clocher.
Église Les Saints-Anges	Saints-Anges		Catholique	100 128,07	65 083,00	65	Drainage et imperméabilisation des fondations.
Église La Sainte-Croix	Sainte-Croix		Catholique	142 574,39	49 500,00	35	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Église Saint-Gervais	Saint-Gervais		Catholique	401 024,35	242 450,00	60	Restauration de la maçonnerie et de la toiture.
Église Saint-Henri	Saint-Henri	OMAC	Catholique	682 080,87	445 000,00	65	Restauration du clocher, des dochetons et de la maçonnerie.
Église Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	SHC	Catholique	545 628,62	234 000,00	43	Installation d'un système de protection contre l'incendie. Restauration du parvis, des marches et de la cheminée.
Église Saint-Romuald	Lévis	MHC, OAC	Catholique	246 785,09	146 250,00	59	Restauration du parvis, des fenêtres et des portes.
Église Notre-Dame-de-Bonsecours	L'Islet	MHC, OMAC	Catholique	126 000,78	88 200,00	70	Restauration des fenêtres.
Archevêché de Rimouski	Rimouski	SPCo	Catholique	372 037,31	228 599,00	61	Drainage et imperméabilisation des fondations. Installation de paratonnerres.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Marie-Médiatrice d'Est-court	Pohénégamook		Catholique	107 176,70	75 024,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Église Saint-Arsène	Saint-Arsène		Catholique	115 911,79	81 000,00	70	Restauration du parvis.
Église Saint-Simon	Saint-Simon		Catholique	143 546,00	100 482,00	70	Restauration de la maçonnerie et de la toiture.
Église Saint-Joseph	Carleton-sur-Mer	MHCi	Catholique	772 593,22	525 000,00	68	Restauration du clocher et de la toiture.
Église Saint-Norbert	Cap-Chat	MHCi	Catholique	125 344,39	85 000,00	68	Restauration du parvis et des entrées latérales.
Cathédrale Saint-François-Xavier	Saguenay	SPCo	Catholique	995 905,53	580 000,00	58	Restauration de la toiture.
Église Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy		Catholique	234 595,78	164 217,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Église Sainte-Geneviève	Berthierville	MHC, SHC	Catholique	607 851,88	425 496,00	70	Consolidation des fondations. Restauration de la maçonnerie, des portes et des fenêtres.
Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval	MHR, OAC	Catholique	108 717,66	70 000,00	64	Rejointoiement de la maçonnerie.
Église Saint-Faustin	Saint-Faustin-Lac-Carré		Catholique	77 921,00	54 500,00	70	Restauration du revêtement extérieur en bois.
Église Saint-Gabriel	Bouchette		Catholique	68 442,61	47 910,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Église Saint-Ignace-de-Loyola	Nominique		Catholique	56 342,43	38 500,00	68	Restauration des portes et des fenêtres.
Église Saint-Paul	Saint-Paul	MHC, AP	Catholique	77 877,79	52 500,00	67	Restauration de la toiture.
Église Saint-Sulpice	Saint-Sulpice	MHC, OMAC	Catholique	18 683,19	13 078,00	70	Restauration de la toiture de la sacristie. Réfection du système électrique.
Église Abbotsford United	Saint-Paul-d'Abbotsford	SHC	Église Unie	9 260,68	6 483,00	70	Consolidation du clocher. Restauration de la toiture.
Église Bishop Stewart Memorial	Frelighsburg		Anglicane	16 055,18	11 239,00	70	Restauration de la maçonnerie.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Cathédrale Saint-Jean-L'Évangéliste	Saint-Jean-sur-Richelieu		Catholique	14 349,27	10 045,00	70	Restauration du chœur.
Église Saint-Athanase	Saint-Jean-sur-Richelieu		Catholique	56 862,56	30 000,00	53	Restauration des fenêtres.
Église Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu		Catholique	659 304,19	460 550,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Basilique Sainte-Anne	Varennes		Catholique	143 411,56	100 000,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Église Saint-Hubert	Longueuil		Catholique	248 200,40	173 740,00	70	Restauration de la maçonnerie.
Église Saint-Joachim	Châteauguay	MHC, LHND	Catholique	148 487,68	95 749,00	64	Restauration de la maçonnerie et du revêtement de la sacristie.
Église Saint-Joseph-de-Soulanges	Les Cèdres	OAC	Catholique	55 328,74	38 730,00	70	Restauration des corniches, des fenêtres et du clocher.
Église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	MHC, OMAC	Catholique	105 608,58	70 000,00	66	Restauration des planchers des tribunes arrière. Mise en place d'un nouvel éclairage dans la nef.
Église Saint-Rémi	Saint-Rémi		Catholique	169 473,00	100 000,00	59	Restauration de la maçonnerie, des fenêtres et de la toiture du portail.
Évêché de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe		Catholique	222 948,24	120 000,00	54	Restauration de la maçonnerie.
Église Saint-Herménégilde	Saint-Herménégilde	MHCi	Catholique	545 526,64	381 869,00	70	Restauration du clocher et de la toiture.
Église Sainte-Bibiane	Richmond		Catholique	135 148,20	94 604,00	70	Restauration du clocher. Installation d'un système de protection contre l'incendie.
Église Saint-Georges	Saint-Georges-de-Windsor		Catholique	560 113,66	390 000,00	70	Consolidation de la structure. Restauration de la toiture.
Église Saint-Louis-de-France	East Angus	MHCi	Catholique	703 679,00	492 575,00	70	Restauration de la toiture.
Église Saint-Antoine-de-Padoue	Louiseville		Catholique	26 060,15	18 242,00	70	Restauration des portes et des fenêtres.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Saint-Frédéric	Drummondville	SPCo	Catholique	469 070,00	320 000,00	68	Restauration de la toiture du clocher.
Église Saint-Lazare	Trois-Rivières		Catholique	76 537,29	51 000,00	67	Restauration des fenêtres.
Église Saint-Médard	Warwick		Catholique	135 323,38	45 500,00	34	Restauration de l'orgue Casavant.
Église Saint-Prosper	Saint-Prosper		Catholique	58 532,13	38 500,00	66	Restauration des fenêtres.
TOTAL VOLET 1				17 943 109,86	11 573 180,00	64	

Volet 2 – Restauration des œuvres d'art et des biens mobiliers

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coûts des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Maison Saint-Gabriel	Montréal	MHC, AP, LHND	Catholique	10 964,94	7 700,00	70	Restauration de la toile <i>La fuite en Égypte</i> , de Jean-Baptiste Van Loo.
Oratoire Saint-Joseph	Montréal	AHN, SPCo	Catholique	31 022,75	21 700,00	70	Restauration des œuvres <i>Pauper Servus et Humilis</i> et <i>La mort de Saint-Joseph</i> , de Henri Charlier.
Maison de mère d'Youville	Montréal	AH	Catholique	4 204,12	2 950,00	70	Restauration de la toile représentant <i>Monsieur Jean-Jacques Olier</i> .
Grand Séminaire	Montréal	SHC	Catholique	23 949,56	16 800,00	70	Restauration de la toile <i>La Pentecôte</i> , attribuée à Charles LeBrun. Restauration de sept fauteuils à dossier dits « à la Reine ».
Église Saint-Charles-Borromée	Québec	MHC, AH	Catholique	12 565,60	8 796,00	70	Restauration de la toile <i>Saint-Charles-Borromée distribuant la communion aux pestiférés de Milan</i> .
Église Saint-Henri	Saint-Henri	OMAC	Catholique	14 709,06	10 300,00	70	Restauration de la toile <i>Allégorie chrétienne</i> .
Église Sainte-Anastasia	Lyster		Catholique	20 235,25	14 250,00	70	Restauration de la statue <i>Sainte-Anastasia</i> , de Louis Jobin.

Volet 2 – Restauration des œuvres d’art et des biens mobiliers (suite)

Édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coûts des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Saint-Joseph	Lévis		Catholique	22 133,13	15 500,00	70	Restauration des toiles <i>Immaculée-Conception</i> et <i>Sainte Anne secourant les naufragés</i> , d’Antoine Plamondon.
Église Saint-Vital	Lambton	SPCo	Catholique	36 788,70	25 750,00	70	Restauration des toiles <i>La sainte Famille</i> et <i>Le saint Rosaire</i> , de Charles Huot.
Église Saint-Simon	Saint-Simon		Catholique	15 506,02	10 900,00	70	Restauration de la toile <i>Saint Simon</i> , d’Antoine Plamondon.
Église La Visitation	Saint-Ignace-de-Loyola		Catholique	38 778,44	27 000,00	70	Restauration des toiles <i>La Visitation</i> , <i>Saint Antoine</i> et <i>Saint Jacques</i> , d’Alexandre-Amédée Dupuy de Laroche.
Co-cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Longueuil	MHR, SPCo	Catholique	25 674,00	18 000,00	70	Restauration des statues <i>Saint-Pierre</i> et <i>Saint Paul</i> , de Louis-Philippe Hébert.
Église Saint-Timothée	Salaberry-de-Valleyfield		Catholique	4 011,57	2 800,00	70	Restauration de la toile <i>Un coin du cimetière de Saint-Timothée</i> , de François-Xavier-Aldéric Rapin.
Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	AH, LHND	Catholique	17 864,45	12 500,00	70	Restauration de la toile <i>La vision de Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque</i> , de Joseph Légaré.
Église Saint-Élie	Saint-Élie-de-Caxton		Catholique	8 558,00	6 000,00	70	Restauration de la statue <i>Saint Élie</i> , de Léo Arbour
TOTAL VOLET 2				286 965,59	200 946,00	70	

Volet recyclage partiel

Nom de l’édifice	Municipalité	Statut	Tradition	Coût des travaux (\$)	Subvention (\$)	Subvention (%)	Description des travaux
Église Saint-Jean-Baptiste	Montréal	SPCo	Catholique	736 979,00	736 979,00	100	Travaux d’aménagement du sous-sol de l’église.
TOTAL RECYCLAGE PARTIEL				736 979,00	736 979,00	100	

Légende :

AHD : Arrondissement historique désigné
 AHN : Arrondissement historique et naturel
 AHND : Arrondissement historique et naturel désigné
 AP : Aire de protection
 LHND : Lieu historique national désigné
 MHC : Monument historique classé

MHCi : Monument historique cité
 OAC : Œuvre d’art classée
 OAR : Œuvre d’art reconnue
 OMAC : Objet mobilier artistique classé
 SHC : Site historique classé
 SPCo : Site du patrimoine constitué

Annexes

Conseil d'administration

M. Michel Lavoie*	Président
M ^{me} Diane LeBlanc*	Vice-présidente
M. Jean-François Royal*	Trésorier
M. Marc Lacasse*	Secrétaire
M. Jean Tremblay*	
M. Ghislain Arseneault	
M. Germain Casavant	
M ^{me} Christine Cheyrou	
M. Louis-Philippe Desrosiers	
M. Paul-Émile Guilbert	
M. Robert Koffend	
M ^{me} Monique Lanthier	
M. Eugène Roy	
M ^{me} Marie Roy	
M. James Sweeny	

* Membres du comité exécutif

Ressources humaines

PERSONNEL

M. Jocelyn Groulx	Directeur
M ^{me} Hélène Petit	Adjointe à la direction
M ^{me} Marie-Claude Ravary	Chargée de projets
M. Gilles Sarrazin	Technicien en comptabilité

CONSULTANTES ET CONSULTANTS

M ^{me} Audrey Careau
M ^{me} Valérie Couet-Lannes
M ^{me} Céline Davis
M ^{me} Valérie Lachance
M. Éric Millette

Liste des membres

TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES

Montréal (1)

M. Louis-Philippe Desrosiers Président
M^{me} Caroline Tanguay Secrétaire
M. Robert Allard
M. Claude Brissette
M. Germain Casavant
M^{me} Lucille Côté
M^{me} Danielle Dubois
M. Gilles Dufort
M. Clarence Epstein
M^{me} Madeleine Forget
M. Paul-Émile Guilbert
M. Jean-Eudes Guy
M. Peter Harper
M. Robert Koffend
M. Jean-Jacques Martin
M. Jacques Parenteau
M. Norman Shaw
M. David Wigglesworth

Québec–Chaudière–Appalaches (2A-2B)

M. Jean Tremblay Président
M. Hugh Bignell Vice-président
M. Claude Reny Secrétaire
M^{me} Marie-Berthe Bailly
M. Bruno Boisvert
M^{me} Johanne Brousseau
M. Robert Caron
M. Gilles Dupuis
M. Louis-Richard Fortier
M. Grant D. McConnell
M^{me} Françoise Rousseau
M. James Sweeny
M. Yvan Thériault

Bas-Saint-Laurent (3A)

M. Michel Lavoie Président
M. Yvan Thériault Vice-président
M. Stéphane Pineault Secrétaire
M^{me} Gisèle Guilbault
M. Alain Lévesque
M. Paul-Louis Martin
M^{me} Mélanie Milot
M. Euchariste Morin
M. James Sweeny
M. Joël Tremblay

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (3B)

M. Ghislain Arseneault Président
M. Charles Grégoire Secrétaire
M. Pascal Alain
M. Rosaire Arseneau
M. Georges-Henri Coulombe
M. Jean-Marie Fallu
M. Gilles Lavoie
M. Jacques Pichat
M. Lomer Richard
M. James Sweeny
M. Rémi Thibault

Saguenay–Lac-Saint-Jean (4A)

M. Eugène Roy Président
M. Michel Otis Secrétaire
M^{me} Esther Chouinard
M. Jean-Marie Claveau
M. Jacques Coutu
M. Louis Gagné
M. Gaston Gagnon
M. Gilles Hamel
M. David Stephens
M. Gaston Vallée

Côte-Nord (4B)

M. Christian Émond Président
 M. Normand Boudreau
 M. Luc Bourassa
 M. Pierre Michaud
 M. Stephen Kohner
 M. Antonio Laflamme

Laval-Laurentides-Lanaudière (5A)

M. Yves Carrière Président
 M^{me} Carole Garceau Secrétaire
 M. André Brien
 M. Jean-Marc Diotte
 M. Paul-Émile Guilbert
 M. Henri Hamel
 M^{me} Mary Irwin-Gibson
 M. Tom Kurdyla
 M. Jacques Parenteau
 M^{me} Caroline Tanguay

Outaouais (5B)

M^{me} Marie Roy Présidente
 M^{me} Yolande Duguay Secrétaire
 M^{me} Carmen Bernard
 M. Nil Guillemette
 M. Kent Guindon
 M. Michel Prévost
 M^{me} Lisa Ranger
 M. René Villeneuve

Montérégie (6A)

M^{me} Diane LeBlanc Présidente
 M^{me} Marion Standish Secrétaire
 M. Gilles Bergeron
 M. Denis Charpentier
 M. Paul DeLeeuw
 M. Ronald Fisk
 M. Steve Gilson
 M. Gaston Lafontaine
 M. John Standish
 M^{me} Annie Tétreault

Estrie (6B)

M. Paul-Émile Paré Président
 M. Maurice Ruel Secrétaire
 M. Keith Baxter
 M. Richard Evans
 M. Luc Lamoureux
 M^{me} Danielle Potvin
 M. James Sweeny
 M. Éric Vaillancourt

Abitibi-Témiscamingue (7)

M. Robert Charron Président
 M^{me} Huguette Dallaire Secrétaire
 M. Clément Bernier
 M. André Fradette
 M. Gervais Grégoire
 M. Richard Hénault
 M. Lionel Lajeunesse
 M^{me} Rollande Plamondon
 M. Claude Richard

Mauricie-Centre-du-Québec (8)

M. Guy Richard Président
 M. Normand Paquette Vice-président
 M^{me} Sandra Baron
 M. Gilles Chagnon
 M. Paul Constancis
 M. Félix de Forest
 M^{me} Diane Robert
 M. René Shooner
 M. James Sweeny

COMITÉ DES ORGUES

M. Germain Casavant Président
 M. Gaston Arel
 M. Antoine Bouchard
 M^{me} Danielle Dubé
 M. John Grew
 M. Christopher Jackson
 M. Robert Koffend
 M. Jean-Guy Proulx
 M. Massimo Rossi
 M. Martin Yelle

COMITÉ VOLET 2

M. Mario Béland
M. Jacques Des Rochers
M. Laurier Lacroix
M. Guy-André Roy
M. Jean-François Royal
M. Jean Trudel

COMITÉ DE SUIVI – VOLET RECYCLAGE PARTIEL

M. Fred Braman
M. Claude Brissette
M^{me} Ginette Desmarais
M. Gilles Dufort
M. Mark Gibson
M^{me} Brigitte Jacques
M. Robert Koffend

COMITÉ DES ARCHIVES

M. Marc Lacasse	Président
M ^{me} Hélène Élément	Vice-présidente
M. Daniel Ducharme	Secrétaire
M. André Forget	
M. Robert Garon	
M. Gilles Héon	
M. Ollivier Hubert	
M ^{me} Denise Maltais	
M ^{me} Huguette Pinard-Lachance	
M ^{me} Janice Rosen	

COMITÉ DE COORDINATION

M. Michel Lavoie	Coprésident
M. Denis Delangie	Coprésident
M. Jean Bissonnette	
M. Louis-Philippe Desrosiers	
M. Jocelyn Groulx	
M. Réjean Martel	
M. Jean Tremblay	

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 à 12



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du
CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, le 15 mai 2008

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

2

	2 0 0 8			2 0 0 7		
	Fonds investi en immobilisations	Fonds exclusif à l'île de Montréal	Fonds affecté	Fonds d'administration générale	Total	Total
PRODUITS						
Aide financière	- \$	- \$	11 874 126 \$	- \$	11 874 126 \$	9 305 303 \$
Volets I et II	-	-	736 979	-	736 979	65 362
Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux	-	-	30 000	-	30 000	-
Inventaire des lieux de culte du Québec	-	-	81 266	-	81 266	135 832
Inventaire des églises modernes	-	-	-	-	-	41 187
Colloque éducation patrimoniale	-	-	-	-	-	5 600
Contribution du Fonds du Patrimoine Religieux du Québec	-	-	14 680	-	14 680	4 030
Conférence de Montréal	-	-	4 970	-	4 970	6 000
Moratoire volontaire	-	-	2 000	-	2 000	20 000
Inventaire des objets religieux	-	-	3 655	-	3 655	-
Plan stratégique	-	-	17 483	-	17 483	-
Inventaire des sociétés des musées du Québec	-	-	18 875	-	18 875	-
Baladodiffusion	-	-	5 491	-	5 491	-
Intérêts	-	-	6 198 288	204 515	6 402 803	6 283 356
Autres	-	-	18 987 813	882	19 193 210	1 130
						15 867 800
CHARGES						
Aide financière	-	-	11 774 126	-	11 774 126	9 205 303
Volets I et II	-	-	736 979	-	736 979	65 362
Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux	-	-	-	-	-	-
Inventaire des lieux de culte du Québec	-	-	81 266	-	81 266	135 913
Inventaire des églises modernes	-	-	-	-	-	39 281
Colloque éducation patrimoniale	-	-	4 955	-	4 955	4 030
Conférence de Montréal	-	-	2 000	-	2 000	6 000
Moratoire volontaire	-	-	3 655	-	3 655	20 000
Inventaire des objets religieux	-	-	6 198 288	-	6 198 288	6 079 396
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	18 875	-	18 875	-
Inventaire des sociétés des musées du Québec	-	-	5 491	-	5 491	-
Baladodiffusion	-	-	17 483	-	17 483	-
Plan stratégique	-	-	-	14 545	32 028	7 482
Salaires – administration	-	-	-	198 019	198 019	189 248
Loyer	-	-	-	14 913	14 913	14 776
Assurances	-	-	-	5 941	5 941	6 017
Communications	-	-	-	4 654	4 654	5 420
Imprimerie et photocopies	-	-	-	5 937	5 937	6 644
Promotion	-	-	-	7 560	7 560	8 390
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	26 085	26 085	20 777
Frais de bureau	-	-	-	21 124	21 124	16 133
Honoraires professionnels	-	-	-	46 573	46 573	49 549
Amortissement des immobilisations	819	-	-	-	819	1 930
Autres	-	-	-	3 229	3 229	2 239
	819	-	18 843 118	348 580	19 192 517	15 883 890
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(819) \$	- \$	144 695 \$	(143 183) \$	693 \$	(16 090) \$

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

3

	2 0 0 8				2 0 0 7	
	Fonds investi en immobilisations	Fonds exclusif à l'Île de Montréal	Fonds affecté	Fonds d'administration générale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	8 502 \$	160 000 \$	(60 485) \$	64 372 \$	172 389 \$	188 479 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(819)	-	1 444 695	(143 183)	693	(16 090)
VIREMENT INTERFONDS (note 12)	-	-	(100 000)	100 000	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>7 683 \$</u>	<u>160 000 \$</u>	<u>(15 790) \$</u>	<u>21 189 \$</u>	<u>173 082 \$</u>	<u>172 389 \$</u>

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2008

4

	2008				2007	
	Fonds investi en immobilisations	Fonds exclusif à l'île de Montréal	Fonds affecté	Fonds d'administration générale	Total	Total
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	- \$	160 000 \$	2 731 046 \$	319 436 \$	3 210 482 \$	3 170 406 \$
Dépôts à terme (note 5)	-	-	200 000	-	200 000	3 500 000
Intérêts à recevoir	-	-	1 672 685	-	1 672 685	1 652 711
Créances (note 6)	5 325	-	21 926 769	10 125	21 942 219	3 035 790
Subventions à recevoir échéant à moins d'un an	-	-	22 446 322	-	22 446 322	30 264 035
	5 325	160 000	48 976 822	329 561	49 471 708	41 622 942
SUBVENTIONS À RECEVOIR (note 7)	-	-	97 971 757	-	97 971 757	88 403 952
IMMOBILISATIONS (note 8)	2 358	-	-	-	2 358	3 177
	7 683 \$	160 000 \$	146 948 579 \$	329 561 \$	147 445 823 \$	130 030 071 \$
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 9)	- \$	- \$	8 094 074 \$	308 372 \$	8 402 446 \$	6 692 065 \$
Aide financière reportée (note 10)	-	-	18 452 216	-	18 452 216	4 497 630
Dette à long terme échéant à moins d'un an	-	-	22 446 322	-	22 446 322	30 264 035
	-	-	48 992 612	308 372	49 300 984	41 453 730
DETTE À LONG TERME (note 11)	-	-	97 971 757	-	97 971 757	88 403 952
	-	-	146 964 369	308 372	147 272 741	129 857 682
ACTIFS NETS						
Investis en immobilisations	7 683	-	-	-	7 683	8 502
Affectés	-	160 000	(15 790)	-	144 210	99 515
Non affectés	-	-	-	21 189	21 189	64 372
	7 683	160 000	(15 790)	21 189	173 082	172 389
	7 683 \$	160 000 \$	146 948 579 \$	329 561 \$	147 445 823 \$	130 030 071 \$

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur



CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

5

	2 0 0 8	2 0 0 7
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	693 \$	(16 090) \$
Amortissement des immobilisations	819	1 930
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(3 261 436)	3 937 076
Produit des subventions à recevoir à long terme	(7 700 000)	(10 000 000)
Encaissement de subventions	<u>5 949 908</u>	<u>5 370 092</u>
	<u>(5 010 016)</u>	<u>(706 992)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	7 700 000	10 000 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(5 949 908)</u>	<u>(5 370 092)</u>
	<u>1 750 092</u>	<u>4 629 908</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	_____ -	_____ -
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET DES QUASI-ESPÈCES		
	(3 325 924)	3 922 916
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	<u>6 670 406</u>	<u>2 747 490</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>3 410 482</u> \$	<u>6 670 406</u> \$

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (le « Conseil ») a été constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Durant l'année, la dénomination de l'organisme a changé de « La Fondation du Patrimoine Religieux du Québec » à « Conseil du Patrimoine Religieux du Québec ».

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2007, le Conseil a adopté les normes comptables énoncées dans le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers - information à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers - présentation, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations concernant la comptabilisation, l'évaluation, les informations à fournir et la présentation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

L'adoption par le Conseil de ces nouvelles normes sur les instruments financiers n'a entraîné aucune modification dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi qu'aucun rajustement transitoire.

4. CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les activités courantes du Conseil sont comptabilisées dans le fonds d'administration générale.

Le fonds affecté est constitué de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et de subventions d'autres organismes. L'utilisation du fonds affecté est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil et le Ministère et les différents organismes.

Le fonds investi en immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds exclusif à l'Île de Montréal présente les produits et les charges affectés exclusivement à des projets de l'Île de Montréal.

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

IMMOBILISATIONS

L'amortissement des immobilisations est comptabilisé selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et agencements	dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans

SERVICES RENDUS PAR LES BÉNÉVOLES

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances, et passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

8

5. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux de 3,53 % et viennent à échéance en avril 2008.

6. CRÉANCES

	2 0 0 8			2 0 0 7	
	Fonds investi en immobilisations	Fonds affecté	Fonds d'administration générale	Total	Total
À recevoir du fonds d'administration générale	5 325 \$	267 713 \$	- \$	273 038 \$	287 010 \$
Aide financière	-	21 659 056	-	21 659 056	2 726 000
Autres	-	-	10 125	10 125	22 780
	<u>5 325</u> \$	<u>21 926 769</u> \$	<u>10 125</u> \$	<u>21 942 219</u> \$	<u>3 035 790</u> \$

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec, échéant entre avril 2008 et janvier 2013, portant intérêt à des taux variant de 4,45 % à 5,92 %.

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

2009	22 446 322 \$
2010	26 508 994
2011	21 411 596
2012	24 579 856
2013	25 471 311

8. IMMOBILISATIONS

	2 0 0 8			2 0 0 7	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net	
Mobilier et agencements	10 588 \$	8 230 \$	2 358 \$	3 177 \$	
Équipement informatique	<u>46 378</u>	<u>46 378</u>	-	<u>-</u>	
	<u>56 966</u> \$	<u>54 608</u> \$	<u>2 358</u> \$	<u>3 177</u> \$	

9. CRÉDITEURS

	<u>2 0 0 8</u>			<u>2 0 0 7</u>
	Fonds affecté	Fonds d'administration générale	Total	Total
Aide financière à payer	6 421 135 \$	- \$	6 421 135 \$	4 711 124 \$
Intérêts de la dette à long terme	1 672 685	-	1 672 685	1 652 710
Comptes fournisseurs et charges à payer	254	35 334	35 588	41 221
À payer au fonds affecté	-	267 713	267 713	281 685
À payer au fonds investi en immobilisations	-	<u>5 325</u>	<u>5 325</u>	<u>5 325</u>
	<u>8 094 074 \$</u>	<u>308 372 \$</u>	<u>8 402 446 \$</u>	<u>6 692 065 \$</u>

10. AIDE FINANCIÈRE REPORTÉE

L'aide financière reportée représente des sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	<u>2 0 0 8</u>	<u>2 0 0 7</u>
Solde au début	4 497 630 \$	2 013 319 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(4 315 051)	(1 111 594)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	189 316	895 905
Plus : montant inclus dans les subventions à recevoir	18 080 321	<u>2 700 000</u>
	<u>18 452 216 \$</u>	<u>4 497 630 \$</u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2 0 0 8</u>	<u>2 0 0 7</u>
Emprunts bancaires échéant en 2009 et portant intérêt à des taux variant de 4,97 % à 5,60 %	17 041 397 \$	17 996 863 \$
Emprunts bancaires échéant en 2010 et portant intérêt à des taux variant de 4,69 % à 5,33 %	23 440 358	24 657 187
Emprunts bancaires échéant en 2011 et portant intérêt à des taux variant de 4,45 % à 5,23 %	20 465 562	21 565 575
Emprunts bancaires échéant en 2012 et portant intérêt à des taux variant de 4,98 % à 5,73 %	27 456 634	28 860 313
Emprunts bancaires échéant en 2013 et portant intérêt à des taux variant de 5,41 % à 5,92 %	32 014 128	-
Emprunts refinancés au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>25 588 049</u>
	120 418 079	118 667 987
Moins : dette à long terme échéant à moins d'un an	<u>22 446 322</u>	<u>30 264 035</u>
	<u>97 971 757</u> \$	<u>88 403 952</u> \$

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, titres et intérêts du Conseil aux termes d'un protocole d'entente intervenu avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001.

Les versements en capital de la dette à long terme sont exigibles dans les délais suivants :

	<u>Sommes exigibles</u>	<u>Sommes à refinancer</u>
2009	22 446 322 \$	16 249 785 \$
2010	26 508 994	21 156 857
2011	21 411 596	17 080 928
2012	24 579 856	21 587 349
2013	25 471 311	23 795 182

12. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le comité de coordination a autorisé des virements totalisant 100 000 \$ (100 000 \$ en 2007) des fonds affectés au fonds d'administration générale.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts sont classés comme flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et se détaillent comme suit :

	<u>2 0 0 8</u>	<u>2 0 0 7</u>
Intérêts payés	6 178 313 \$	6 084 122 \$

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Conseil s'est engagé à verser, au cours des prochains exercices, une aide financière totalisant 3 884 623 \$ (3 254 354 \$ en 2007) à des bénéficiaires en vertu de demandes de réservations de fonds approuvées avant le 31 mars 2008.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 mars 2008, les instruments financiers sont classés comme suit : l'encaisse et le dépôt à terme sont comptabilisés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction; les créances, les intérêts à recevoir et les subventions à recevoir sont classés comme prêts et créances; et les créditeurs ainsi que la dette à long terme sont classés à titre de passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction.

La gestion des risques financiers est assumée par la direction et le Conseil n'a aucun instrument financier dérivé.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des subventions à recevoir est estimée à 119 502 937 \$ et la juste valeur de la dette à long terme est estimée à 119 502 937 \$.

16. REDRESSEMENT SUR L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice antérieur, le Conseil a omis de comptabiliser une aide financière de 2 700 000 \$. L'effet de cette correction a été d'augmenter l'aide financière à recevoir ainsi que l'aide financière reportée pour un montant de 2 700 000 \$ chacun.

17. ORGANISME CONTRÔLÉ NON CONSOLIDÉ

Le Conseil contrôle le Fonds du Patrimoine Religieux du Québec. Au 31 mars 2008, cet organisme détient des actifs et des actifs nets non affectés de 67 798 \$ (61 736 \$ en 2007). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2008 sont de 20 742 \$ (20 356 \$ en 2007) et les charges sont de 14 680 \$ (5 600 \$ en 2007). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin d'exercice, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière additionnelle de 21 817 900 \$ relativement au volet I et II du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du patrimoine religieux du Québec
100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428

Courriel : info@patrimoine-religieux.qc.ca
Internet : www.patrimoine-religieux.qc.ca